



**CLER** RÉSEAU  
POUR LA TRANSITION  
ÉNERGÉTIQUE

Le CLER - Réseau pour la transition énergétique est une association française de protection de l'environnement créée en 1984. Elle a pour objectif de promouvoir les énergies renouvelables, la maîtrise de l'énergie et plus largement, la transition énergétique. Le CLER fédère un réseau de 300 structures professionnelles réparties sur l'ensemble du territoire français.

Les acteurs du CLER mènent localement des projets concrets. Au sein de leur association, de leur collectivité ou de leur entreprise, ils mettent en œuvre une transition énergétique de terrain à l'aide de pratiques locales vertueuses et reproductibles. Par la diversité de leurs activités, de leur nature et de leurs champs d'action, ils contribuent à construire une vision transversale et cohérente de l'énergie.

## CAHIER D'ACTEUR LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE EST UNE OPPORTUNITÉ À SAISIR !

### QUELQUES MESURES ESSENTIELLES POUR METTRE LA FRANCE SUR LES RAILS DE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

Lutter contre les changements climatiques, respirer un air sain, se chauffer sans se ruiner, vivre dans des territoires redynamisés et créer de nouvelles coopérations entre les villes et les campagnes, engager nos entreprises, petites et grandes, dans des activités d'avenir, avoir accès à une énergie sûre, inépuisable et produite plus localement, indépendante des conflits géopolitiques, voilà autant d'enjeux auxquels la transition énergétique répond. La nouvelle programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE) en construction va définir les évolutions de notre système énergétique jusqu'à 2028, conformément aux objectifs de la loi sur la transition énergétique de 2015.

C'est l'occasion d'engager réellement notre pays dans la transition énergétique, mais à la condition impérative que cette PPE se fonde sur des principes forts, qui façonneront un nouveau paysage de l'énergie en France, plus solidaire, respectueux de l'environnement, résistant aux crises et créateur d'activités et d'emplois au cœur des territoires :

1. Engager et massifier la rénovation des logements au travers de deux leviers : assurer un conseil indépendant et de proximité pour les ménages afin d'engager les travaux les plus adaptés et orienter les financements publics vers les rénovations performantes.
2. améliorer l'efficacité énergétique des équipements domestiques (chaudières, chauffages d'appoint, électroménager...) par la promotion des appareils performants et réaliser ainsi des économies qui allègeront également le budget des ménages.
3. combattre la pollution de l'air et les émissions de gaz à effet de serre en réduisant le trafic routier, notamment le transport de marchandises en supprimant les avantages fiscaux du gazole et en fixant des objectifs volontaristes pour le fret ferroviaire., limiter la consommation énergétique de tous les véhicules neufs.



4. Faire le choix des énergies renouvelables qui sont de plus en plus compétitives et créatrices d'emplois en fixant pour 2023, comme objectif minimum, les fourchettes hautes de la précédente PPE pour chaque filière et en se donnant les moyens d'aller vers 45 % d'énergies renouvelables en 2030.
5. Optimiser, simplifier et stabiliser le cadre réglementaire pour favoriser les énergies renouvelables portées par les acteurs locaux et laisser de la place aux projets de moyenne dimension. Atteindre 15 % des installations d'énergies renouvelables portées ou financées par les citoyens et les collectivités à l'horizon 2030.
6. Fermer les dernières centrales à charbon encore en activité en France et accompagner les transitions professionnelles et la création de nouvelles activités dans les bassins d'emplois concernés.
7. Inscrire une trajectoire claire de réduction de la puissance nucléaire installée dans la PPE avec des fermetures supplémentaires à Fessenheim d'ici à 2023 et d'autres fermetures d'ici à 2028 de façon à atteindre l'objectif fixé par la loi : 50 % de nucléaire dans le mix électrique français à horizon 2025.

## BÂTIMENTS

### Réduire la facture énergétique des ménages avec des logements économes et confortables

Seule une politique résolue d'économies d'énergie, qui consacrera les moyens nécessaires à réduire le formidable gaspillage énergétique actuel, permettra d'apporter des solutions aux problèmes de compétitivité de l'économie française et au drame de la précarité énergétique, tout en dégagant les marges de manœuvres nécessaires à une substitution des énergies du passé par les renouvelables. Pour cela, le CLER –



#### Réseau pour la transition énergétique propose de :

1. réviser le cadre réglementaire de la rénovation énergétique de manière à l'orienter vers des exigences fortes de performance globale en évitant les travaux partiels et/ou trop peu ambitieux.
2. faire évoluer les aides financières à la rénovation énergétique des logements afin qu'elles soient simples, cohérentes, orientées vers les rénovations performantes et facilement accessibles y compris pour les ménages les plus modestes.
3. rénover massivement le parc de logements français, en particulier ceux occupés par des ménages précaires, à un haut niveau de performance énergétique. Notamment, relever le plafond des aides du programme Habiter Mieux de l'ANAH pour des gains de performance énergétique accrus et sécuriser ses financements.
4. intégrer la performance énergétique des logements dans les critères qui régissent la décence, pour que les « épaves énergétiques » ne puissent plus être louées.
5. développer des solutions de préfinancement des travaux via le fonds de garantie de la rénovation énergétique prévu par la loi TECV de 2015. Mettre en oeuvre l'éco-PTZ Habiter Mieux.

6. réinstaurer l'allocation de logement au titre de la résidence principale pour les ménages qui contractent un prêt pour effectuer des travaux éligibles à une subvention de l'ANAH afin d'aider à solvabiliser les ménages et de faciliter le bouclage du reste à charge.
7. renforcer et mieux financer l'accompagnement global des ménages (vers, pendant et après des travaux ou une médiation locataire-bailleur), essentiel pour faire entrer et pour maintenir dans une dynamique de travaux des ménages fragiles.
8. augmenter le montant moyen du chèque énergie à 600 €, afin qu'il ait un véritable effet levier pour sortir les ménages, qui restreignent leurs consommations ou se privent d'énergie, de la situation d'urgence dans laquelle ils se trouvent.
9. renforcer les moyens pour le repérage des ménages en précarité énergétique (propriétaires et locataires), c'est-à-dire les identifier et qualifier leur situation pour les guider vers le dispositif de sortie de la précarité énergétique le plus adapté. Par exemple, le programme SLIME (éligible aux Certificats d'économie d'énergie précarité énergétique) coordonné par le CLER depuis 2013 est déployé par une cinquantaine de collectivités volontaires qui ont accompagné près de 20 000 ménages en 5 ans avec un investissement total de 12 M €.
10. créer une délégation interministérielle qui regrouperait a minima le logement et l'énergie (et idéalement les affaires sociales et la santé) pour mieux coordonner les acteurs et actions

## ENERGIES RENOUVELABLES

### Donner la priorité claire aux énergies renouvelables

**Avec une part de 16 % de sa consommation finale d'énergie provenant de renouvelables en 2016 (à peine plus de 5 % qu'en 2005 !), la France se situe au-dessous de la moyenne européenne (17 %) et c'est le pays qui accuse le plus de retard aux côtés des Pays-Bas pour respecter l'objectif fixé pour 2020 (23 %) ! Et ce, malgré**

**le potentiel énorme de notre pays comparé à ses voisins européens (deuxième potentiel éolien d'Europe et cinquième en matière d'énergie solaire).**



**Alors que les différentes filières de production d'énergies renouvelables commencent à redémarrer avec l'élan donné par la loi sur la transition énergétique et des mesures prises plus récemment, l'enjeu de la PPE est de donner une visibilité aux acteurs avec une ambition confirmée. Il s'agit donc de fixer, pour 2023, des objectifs correspondants à la fourchette haute de la précédente PPE pour chaque filière et, pour 2028, de se mettre sur une trajectoire nous permettant d'atteindre 45 % d'énergies renouvelables en 2030. Pour cela, le CLER – Réseau pour la transition énergétique propose de :**

1. aligner le seuil minimal des appels d'offres sur le plafond européen de 500 kW pour toutes les filières et maintenir au-dessous des tarifs d'achat calculés pour garantir une « rémunération normale des capitaux » en tenant compte des coûts réels en fonction de la puissance et en évitant les effets de seuil
2. maintenir l'obligation de consultation des Architectes des Bâtiments de France en rendant leur avis « simple » et non « conforme » et associer les acteurs locaux à la concertation sur le classement des sites
3. assouplir les contraintes militaires pour l'éolien et imposer la transmission très en amont des éléments réunis par les services de l'Etat et l'Armée de l'Air pour formuler leur avis
4. inscrire la participation de tous comme l'un des axes principaux des politiques publiques climat-énergie,

locales comme nationales, et viser 15 % des énergies renouvelables entre les mains des citoyens et collectivités à l'horizon 2030.

5. adapter les dispositifs de soutien aux énergies renouvelables à la spécificité des projets citoyens et participatifs (encadrement positif des circuits courts de l'énergie et de l'autoconsommation collective, généralisation du bonus d'investissement participatif à tous les dispositifs de soutiens, y compris les tarifs d'achat, régionalisation des tarifs d'achat.)

## TERRITOIRES

### Mettre les territoires au centre de la transition énergétique



**Par nature décentralisés et diffus, les gisements de sobriété, d'efficacité et d'énergies renouvelables sont répartis de manière plus ou moins égale à travers l'ensemble des territoires, urbains comme ruraux, qui composent notre pays : ce n'est donc que par leur mobilisation au plus près du terrain que la transition énergétique pourra devenir une réalité au bénéfice de toute la population. Pour cela, le CLER – Réseau pour la transition énergétique propose de :**

1. encourager et faciliter la transition énergétique dans

## CONCLUSION

La transition énergétique est déjà en germe dans un formidable bouillonnement d'initiatives : partout les citoyens, les collectivités, les acteurs économiques, les associations agissent pour la mettre en œuvre concrètement. Après que le cap ait été fixé à travers la Loi de transition énergétique et l'Accord de Paris sur le climat, il revient aux dirigeants de notre pays de prendre leurs responsabilités pour que les engagements pris se traduisent dans les faits et d'agir eux aussi pour une

le plus grand nombre possible de territoires. Ceux engagés d'une façon ou d'une autre (PCAET, TEPOS, TEPCV...) ne doivent pas être laissés en plan mais être accompagnés et soutenus pour la mise en œuvre d'une démarche globale cohérente.

2. des ressources pérennes (de type dotation climat-énergie) doivent être mises à disposition des territoires pour sortir du « stop and go » et leur permettre de s'engager dans la durée avec une vision claire des moyens dont ils peuvent disposer, dans le cadre d'un contrat de transition écologique (CTE) par exemple.
3. le CTE devrait être un contrat d'objectifs, d'une durée d'au moins 6 ans, s'appuyant sur le PCAET pour ce qui concerne le volet énergie-climat, avec une dotation plus ou moins bonifiée en fonction de l'atteinte effective des objectifs.
4. le premier « investissement productif » à réaliser est dans l'intelligence territoriale, avec en particulier les postes de chargé de mission énergie-climat, et conseiller en énergie partagé.
5. Les dispositifs de formation, de partage d'expériences, de soutien en ingénierie (agences, réseaux) doivent être développés pour accompagner la nécessaire montée en capacité de l'ensemble des acteurs.

transition énergétique réussie. La PPE est un élément clé de la mise en œuvre des engagements de la France. En actant la priorité donnée à la sobriété, à l'efficacité énergétique et aux énergies renouvelables, en proposant les moyens d'agir aux territoires, elle nous mettra sur une trajectoire d'avenir. Pour cela, elle devra comporter un processus d'évaluation annuel afin de s'assurer que les mesures portent leurs fruits, y compris dans le domaine des transitions professionnelles et territoriales, mais aussi de la baisse de la précarité énergétique pour ne laisser personne au bord du chemin.